

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Kelat DB
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Déboucheur liquide acide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROCALP
rue de la mécanique
81200 AUSSILLON - France
T +33 (0)5 63 61 19 79 - F +33 (0)5 63 61 84 24
procalp@procalp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Acide sulfurique
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Kelat DB

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Fermeture de sécurité pour enfants : Non
Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non déterminé.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	>= 90	Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	(5 =< C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (5 =< C < 15) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 15) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas enlever les vêtements adhérent à la peau. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Continuer à rincer l'œil à l'eau froide durant 20-30 minutes, en rétractant fréquemment les paupières. Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Irritation: peut irriter le système respiratoire. Risque d'oedème pulmonaire.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Réaction fortement exothermique avec l'eau.

Reactivité en cas d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: (dioxyde de soufre, vapeurs d'acide sulfurique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Peut libérer des gaz inflammables. Vapeurs corrosives.

Kelat DB

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évacuer la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir avec du sable, de la terre ou tout autre matériau absorbant. Ne pas déverser dans les égouts. Recueillir dans un récipient en plastique.
- Procédés de nettoyage : Neutraliser le produit répandu avec de la chaux vive ou du carbonate de sodium. Rincer le produit neutralisé avec de l'eau en abondance. Recueillir dans des récipients appropriés et éliminer les matières imprégnées dans un centre agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.
- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker sur un sol résistant à l'acide. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.
- Produits incompatibles : Incompatible avec les bases. Agent oxydant. Bases fortes.
- Matières incompatibles : Métaux.
- Interdictions de stockage en commun : Agent oxydant. Bases fortes.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide sulfurique (7664-93-9)		
UE	Nom local	Sulphuric acid (mist)
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0,05 mg/m³
France	Nom local	Acide sulfurique
France	VME (mg/m³)	1 mg/m³

Kelat DB

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Acide sulfurique (7664-93-9)

France	VLE (mg/m³)	3 mg/m³
--------	-------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Équipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements résistant à la corrosion. A une concentration de gaz/vapeurs élevée: masque à gaz.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Vêtements résistant à la corrosion
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants de protection en PVC. Gants néoprène
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre E (jaune)



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: rouge. orange.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 0 - 1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 290 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,61 - 1,65
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

Kelat DB

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction fortement exothermique avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acide nitrique. Bases fortes. Ammoniaque. Composés halogénés. métaux. Oxydants forts. Matières organiques. Chlorates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Kelat DB	
DL50 orale rat	2140 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	375 mg/m ³ (4h)

Acide sulfurique (7664-93-9)	
DL50 orale rat	2140 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	375 mg/m ³ (4h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 0 - 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: 0 - 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'acidité.

Acide sulfurique (7664-93-9)	
CL50 poisson 1	16 - 28 mg/l 96h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48h

12.2. Persistance et dégradabilité

Acide sulfurique (7664-93-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide sulfurique (7664-93-9)	
Log Pow	-2,2
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend à un effet de bio-accumulation.

Kelat DB

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Kelat DB

Ecologie - sol : Le produit est miscible dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.
Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.
Ecologie - déchets : Déchets dangereux (corrosifs) compte tenu du pH.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

Description document de transport

UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfurique(7664-93-9)), 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8



14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C1
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP27
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Danger n° (code Kemler) : 80

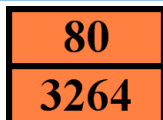
Kelat DB

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Panneaux oranges

:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV

: 0 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit